

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Effectifs salariés régionaux du champ de l'OMPL

	Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse*	DOM*	Grand Est	Hauts-de France	Île-de France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	PACA	Ompl
	8759	1417	3312	1490	334	1108	3520	3730	17449	2196	5409	4847	3710	3966	61247
	5654	726	2170	754	193	555	2202	2196	13805	1175	3150	2932	2408	2343	40263
	709	77	161	72	37	53	168	133	688	159	327	312	206	223	3325
	655	216	234	229	33	147	380	560	875	317	521	565	393	491	5616
	1741	398	747	435	71	353	770	841	2081	545	1411	1038	703	909	12043
	7548	1771	2162	1758	235	1136	3735	4297	25719	2343	4839	4676	2636	5168	68023
	446	124	149	130	17	89	261	245	840	133	279	339	143	367	3562
	5579	993	1530	1078	128	639	2317	2632	21195	1488	3226	3210	1945	3385	49345
	325	215	169	119	0	10	242	198	1513	157	155	150	113	182	3548
	1198	439	314	431	90	398	915	1222	2171	565	1179	977	435	1234	11568
	39197	13531	15718	11770	1767	9716	29189	27820	54920	15878	31041	33532	17044	31208	332331
	6137	1757	2135	1508	188	1249	4508	3098	10506	1734	3605	4059	2272	4645	47401
	5498	1823	2048	1742	279	1406	4313	3905	8438	2049	4273	4830	2115	4633	47352
	10588	3481	4231	3021	415	2549	7713	7593	13365	3939	8520	9876	4763	8094	88148
	14077	5235	5753	4580	759	4124	10890	11410	19819	6586	12002	12443	6250	12105	126033
	2897	1235	1551	919	126	388	1765	1814	2792	1570	2641	2324	1644	1731	23397
Total	55504	16719	21192	15018	2336	11960	36444	35847	98088	20417	41289	43055	23390	40342	461601

Source : Insee, DADS 2018.

* : Donnée estimée.

**98 088 SALARIÉS**

La région concentre 21,2 % de l'emploi salarié total du champ de l'OMPL.

Elle se situe à la première place, devant l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Son poids diffère selon les branches. Il est plus important pour les cabinets d'avocats, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires et les entreprises d'architecture.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Poids de la région dans l'ensemble national (%)

Branches professionnelles	Île-de-France	Autres régions
Secteur cadre de vie-technique	28,5	71,5
Entreprises d'architecture	34,3	65,7
Entreprises d'économistes de la construction	20,7	79,3
Entreprises d'experts en automobile	15,6	84,4
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	17,3	82,7
Secteur juridique	37,8	62,2
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	23,6	76,4
Cabinets d'avocats	43,0	57,0
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	42,6	57,4
Études d'huissiers de justice	18,8	81,2
Secteur santé	16,5	83,5
Cabinets dentaires	22,2	77,8
Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	17,8	82,2
Cabinets médicaux	15,2	84,8
Pharmacie d'officine	15,7	84,3
Cliniques vétérinaires	11,9	88,1
Ompl	21,2	78,8

Source : Insee, DADS 2018.



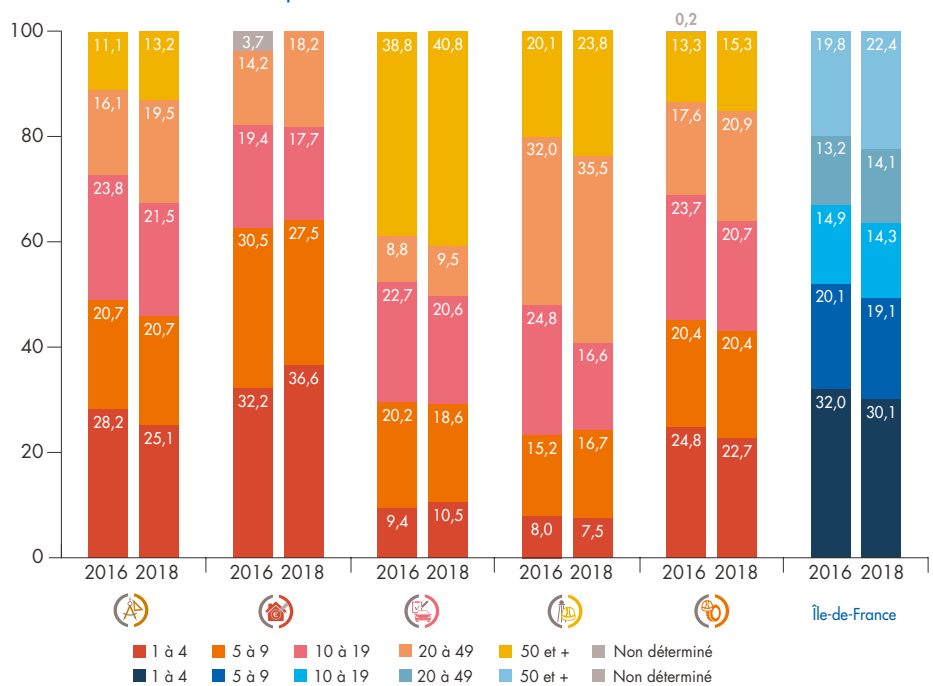
MOINS DE DEUX TIERS DES EFFECTIFS DANS DES TPE

63,8 % des salariés du secteur cadre de vie-technique régional travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés. Toutefois, la structure du tissu entrepreneurial évolue.

Depuis 2016, la part des entreprises de moins de 20 salariés a reculé de - 5,1 points alors que celle des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté de 5,3 points.

Répartition des salariés par taille d'entreprise (%)

Secteur cadre de vie-technique



Source : Insee, DADS 2016-2018.



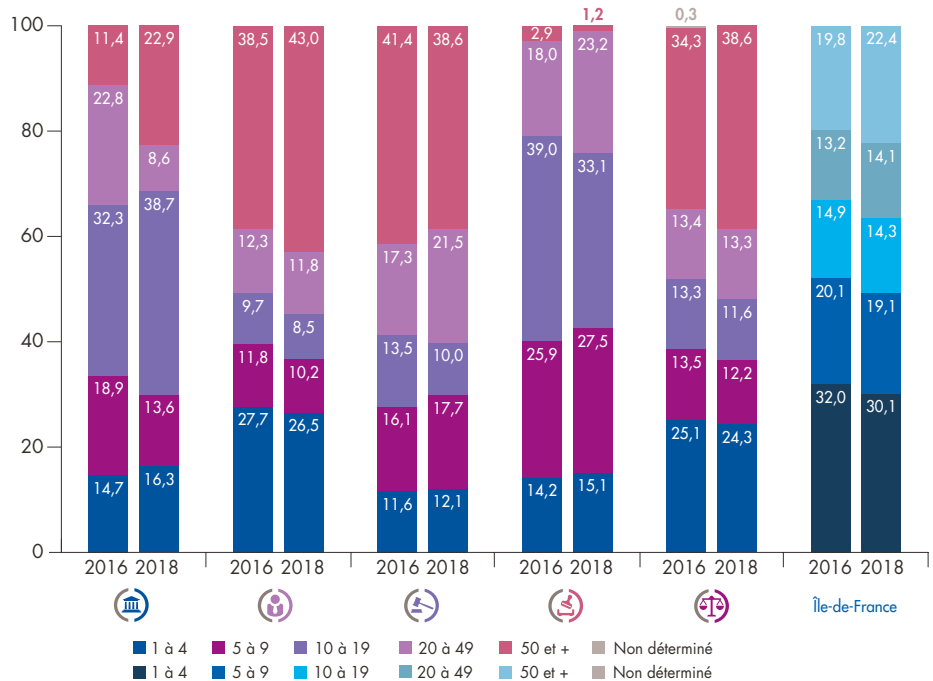
PLUS D'1/4 DES SALARIÉS DANS LES TPE

Au niveau régional, 48,1 % des salariés du secteur juridique travaillent dans une entreprise de moins de 20 salariés.

La configuration tend à évoluer car, depuis 2016, les TPE emploient une proportion moins importante (- 3,8 points) de salariés.

À l'inverse, pour les entreprises de 20 salariés et plus, la part est en progression (4,2 points).

Secteur juridique



Source : Insee, DADS 2016-2018.



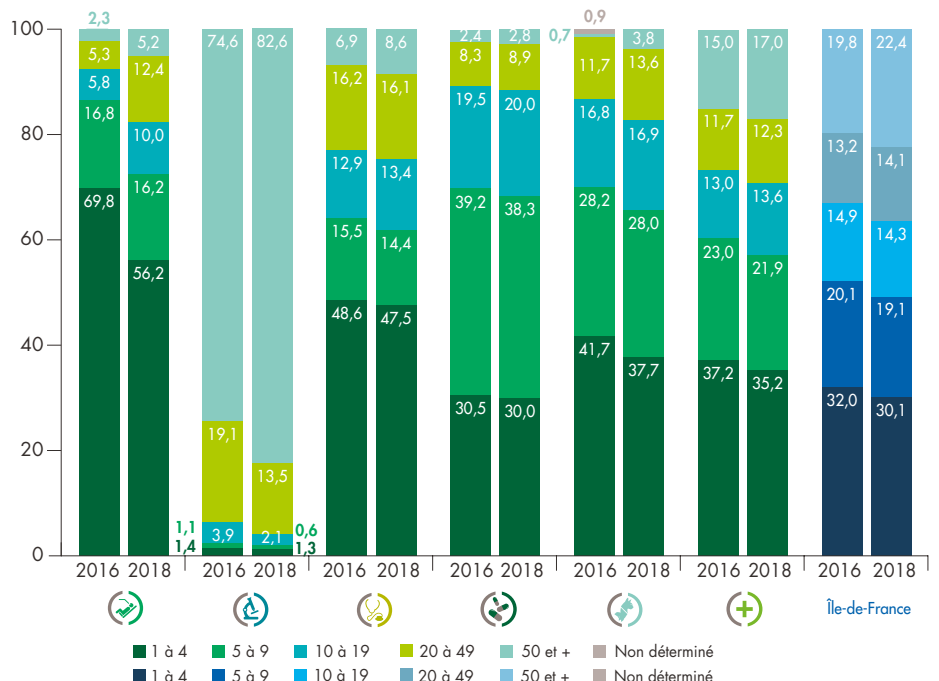
PRÉDOMINANCE DES TPE DANS L'EMPLOI

70,7 % des salariés du secteur santé régional travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés.

Depuis 2016, cette proportion a reculé de - 2,5 points.

Sur la même période, la part des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté de 2,6 points.

Secteur santé



Source : Insee, DADS 2016-2018.



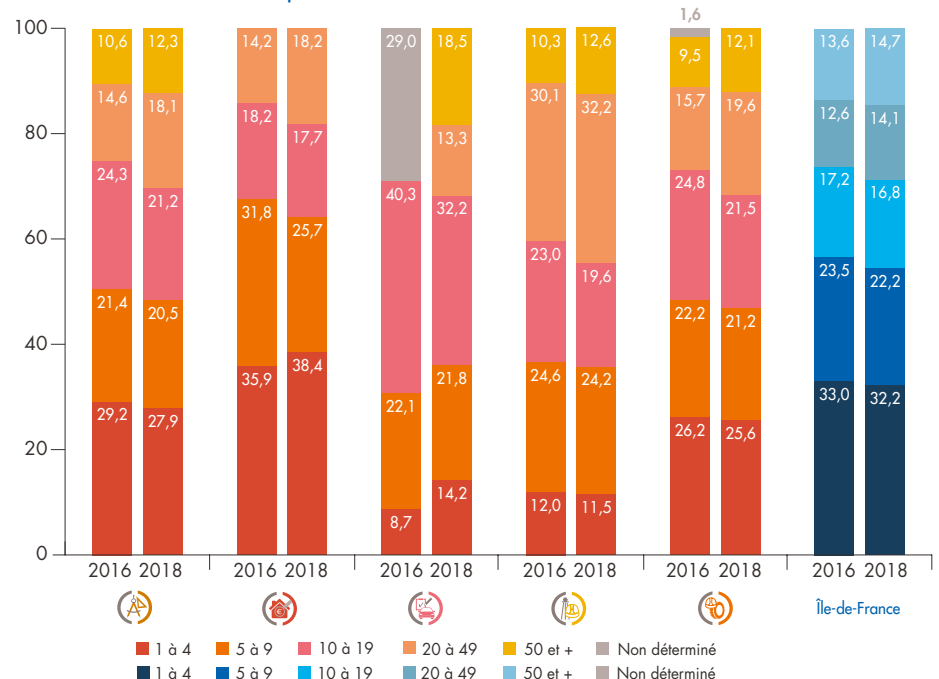
PETITES STRUCTURES TRÈS MAJORITAIRES

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés du secteur cadre de vie-technique regroupent 68,3 % des salariés.

Cependant, cette proportion est en recul de - 4,9 points par rapport à 2016. L'évolution se fait au profit d'établissements de taille plus importante (+ 6,5 points).

Répartition des salariés par taille d'établissement (%)

Secteur cadre de vie-technique



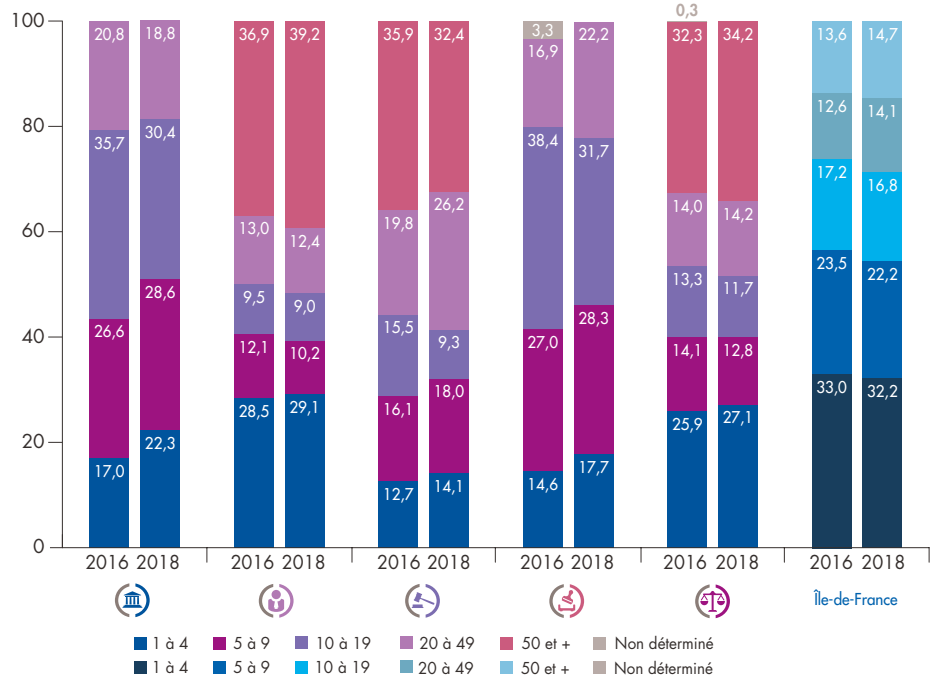
Source : Insee, DADS 2016-2018.



UN TISSU DE STRUCTURES DE PETITE TAILLE

Dans le secteur juridique régional, 51,6 % des salariés travaillent au sein d'établissements comptant moins de 20 salariés. Néanmoins, cette part est marquée par un repli de - 1,7 point par rapport à 2016 alors que les structures de taille plus importante voient leur poids relatif progresser (+ 2,1 points).

Secteur juridique



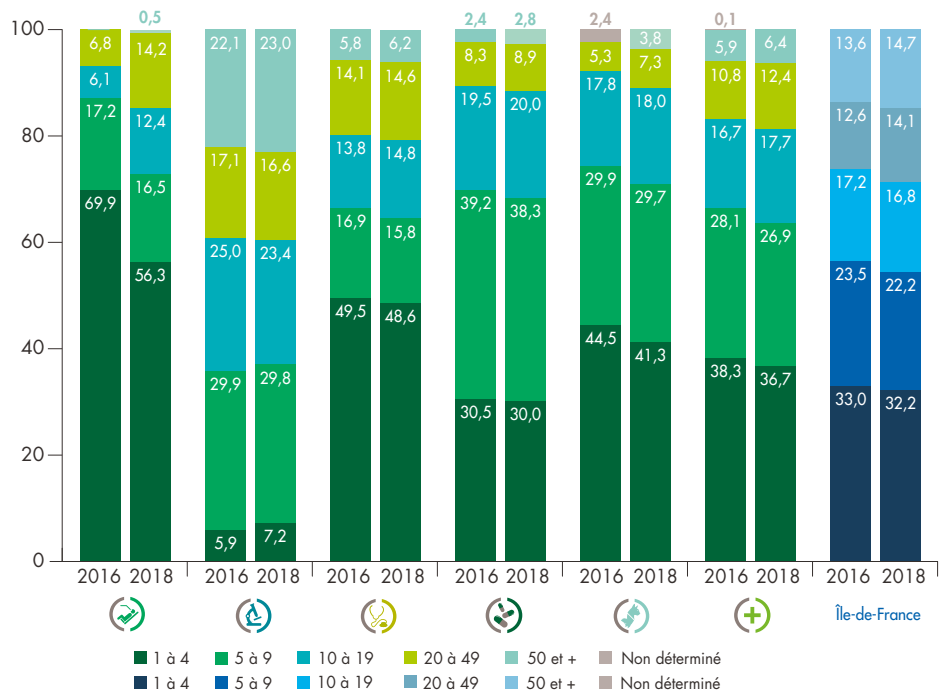
Source : Insee, DADS 2016-2018.



STRUCTURES À TAILLE HUMAINE

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés du secteur santé emploient 81,3 % des effectifs. Toutefois, cette proportion diminue (- 1,8 point) alors que les établissements de taille plus importante voient leur part progresser (+ 1,9 point).

Secteur santé



Source : Insee, DADS 2016-2018.



En conséquence de l'article L 5125-17 du Code de santé publique prévoyant qu'une pharmacie d'officine ne peut pas être dotée d'établissements, la répartition des salariés par établissement est similaire à celle des entreprises.